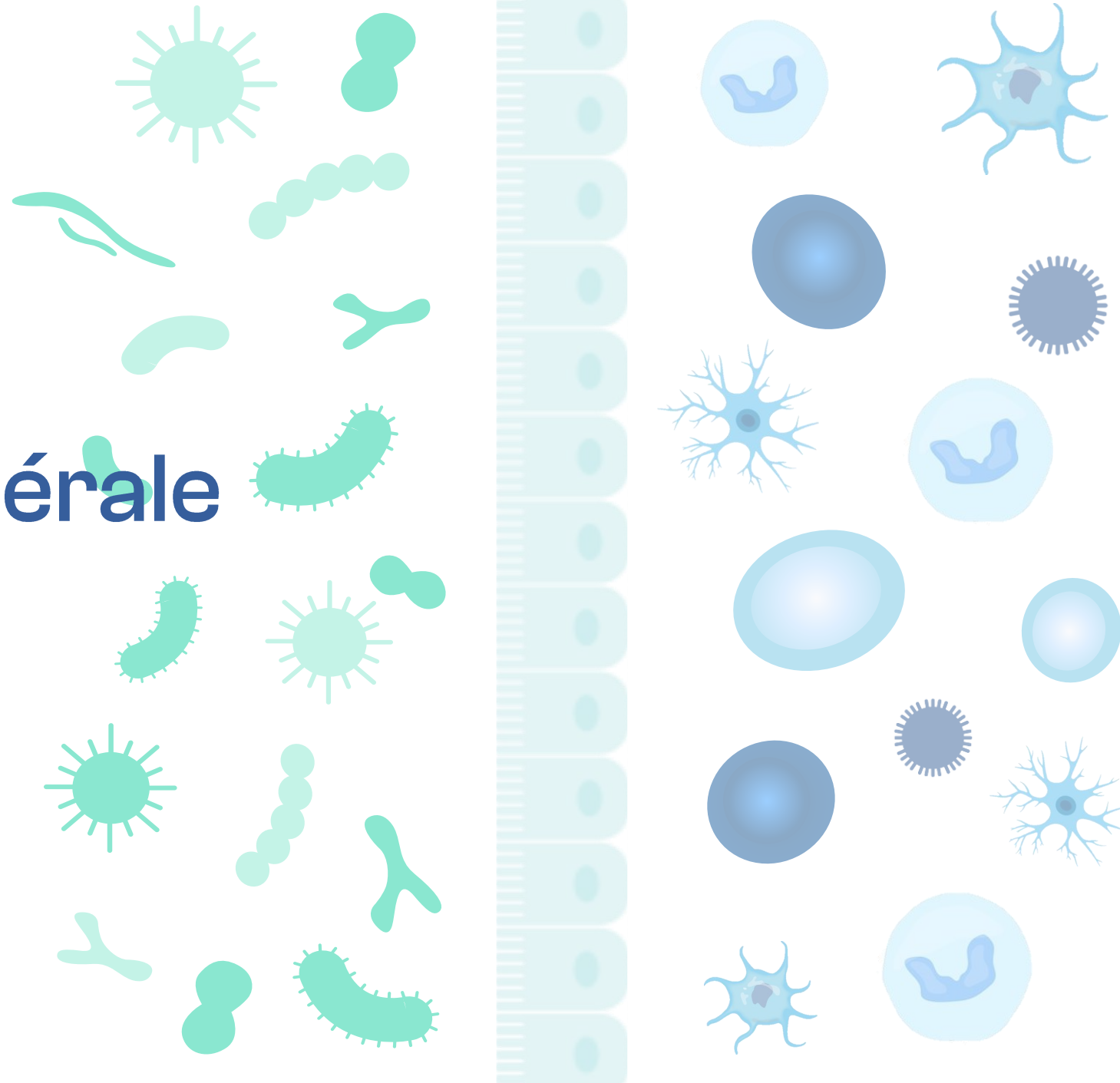




MaaT Pharma

# Assemblée Générale Mixte 2026

16 juin 2026



# Avertissement

Ce document a été préparé par MaaT Pharma (la "Société") et n'est fourni qu'à titre informatif.

Bien que les informations contenues dans ce document aient été préparées de bonne foi, ni la Société, ni ses actionnaires, administrateurs, dirigeants, agents, employés ou conseillers ne fournissent, n'ont fourni ou n'ont le pouvoir de fournir des déclarations ou des garanties (explicites ou implicites) quant à, ou en relation avec, la justesse, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, ou toute modification de celles-ci, ou de toute autre information écrite ou orale mise ou devant être mise à la disposition de toute partie intéressée ou de ses conseillers, y compris les informations financières (toutes ces informations étant désignées par le terme " Informations "), et toute responsabilité à cet égard est expressément exclue. En conséquence, ni la Société ni aucun de ses actionnaires, administrateurs, dirigeants, agents, employés, affiliés, représentants ou conseillers n'assument ou n'accepteront d'assumer une quelconque responsabilité, directe ou indirecte, expresse ou implicite, contractuelle, délictuelle, statutaire ou autre, concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des Informations ou des opinions contenues dans le présent document, ou pour toute erreur, omission ou inexactitude ou pour toute perte, quelle qu'elle soit, découlant du présent document.

Les informations et opinions contenues dans ce document sont fournies à la date de ce document uniquement et pourront être mises à jour, complétées, révisées, vérifiées ou modifiées. Ces informations peuvent donc être sujettes à des changements significatifs. La Société n'est pas tenue de mettre à jour les informations ou opinions contenues dans le présent document, qui sont susceptibles d'être modifiées sans avertissement préalable.

Les informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante et sont sous réserve des informations commerciales, financières et autres que la Société est tenue de publier conformément aux règles et pratiques applicables aux sociétés cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, y compris notamment des facteurs de risque et autres informations figurant dans le Document d'enregistrement de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'" AMF ") le 1er octobre 2021 sous le n°. I.21-0057 et son supplément le 14 octobre 2021 sous le n°. I.21-0061 et dans tout autre rapport périodique, qui sont disponibles gratuitement sur les sites Internet de la Société (<https://www.maatpharma.com/>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations et opinions contenues dans ce document. La Société, ses filiales, ses conseillers et ses représentants n'acceptent aucune responsabilité et ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation de ce document ou des informations ou opinions qu'il contient.

Ce document contient des informations sur les marchés et la position concurrentielle de la Société, et plus particulièrement sur la taille de ses marchés. Ces informations proviennent de diverses sources ou des propres estimations de la Société, qui peuvent ne pas être exactes, de telle sorte que ces informations ne doivent pas être considérées comme fiables. Tout investisseur potentiel doit procéder à ses propres vérifications et évaluations et consulter ses propres conseils pour toute évaluation de la Société et de ses perspectives, et le présent document, ou toute partie de celui-ci, ne peut constituer la base d'une décision d'investissement ni être invoqué dans le cadre d'une telle décision.

Le présent document contient certaines déclarations prospectives. Ces déclarations ne sont pas des garanties de la performance future de la société. Ces déclarations prospectives concernent les perspectives, les développements et la stratégie marketing de la société et sont basées sur des analyses de prévisions de bénéfices et des estimations de montants encore non déterminables.

Les déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes dans la mesure où elles se rapportent à des événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les déclarations prospectives ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une garantie des performances futures de la Société et de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie, ainsi que les tendances du secteur dans lequel la Société opère, et peuvent différer sensiblement de ceux proposés ou reflétés dans les déclarations prospectives contenues dans ce document. Même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie de la Société et les évolutions du secteur dans lequel la Société opère devaient être conformes aux déclarations prospectives contenues dans le présent document, ces résultats ou évolutions ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou de la situation futurs de la Société. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à valider les projections ou les estimations faites par les analystes ou à publier une quelconque correction de quelque information prospective que ce soit afin de refléter un événement ou une situation qui pourrait survenir après la date du présent document.

**Toute personne accédant à ce document est réputée accepter toutes les limitations et restrictions énoncées ci-dessus.**

# Intervenants



**Hervé Affagard**

Co-fondateur et  
Directeur Général



**Jean-Marie Lefèvre**

Président du Conseil  
d'administration



**Lionel Denjean**

Commissaire aux comptes, EY




**Eric Soyer**

Directeur Administratif et  
Financier



**Lucie Roumanet**

Responsable juridique



## Agenda

- Accueil et introduction
- Désignation du bureau de l'Assemblée (Présidence, Secrétaire, Scrutateurs)
- Bilan 2025 - Revue de la performance financière
- Votes des résolutions
- Session Questions – Réponses
- Clôture de l'Assemblée

# Bureau et modalités de participation

- Composition du bureau
  - L'Assemblée Générale sera présidée par M. Jean Marie Lefèvre, Président du Conseil d'Administration.
  - Les actionnaires sont invités à désigner le secrétaire de cette Assemblée Générale.
  - Deux scrutateurs seront désignés parmi les participants (actionnaires possédant le plus d'actions).
- Processus de vote
  - Les votes à distance ont été gérés par notre dépositaire, Uptevia, conformément aux modalités décrites dans la brochure de convocation.
  - **Aucun système de vote à distance n'est proposé pendant la diffusion en direct.**
  - Les personnes présentes physiquement seront appelées à voter, à mains levées pendant la séance.
  - Les décisions, si disponibles, seront communiquées au fur et à mesure des résolutions (les résultats du vote consolidé, résolution par résolution, seront publiés sur le site internet de la Société dans les 15 jours après la tenue de l'Assemblée Générale)
- Le Président rappelle que pour être adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire, une résolution doit recueillir à minima 66% des voix conformément à l'Article L. 225-96 du code de commerce.

# QUORUM

## Total du nombre de voix et titres – Quorum J-1

<b>Nombre de titres formant le capital</b>	18 856 393
<b>Nombre de voix</b>	18 818 452

	Nombre de retours	Voix	% Voix	Titres	% Quorum
<b>Pouvoirs au président</b>	168	11 431 752	60,75%	11 431 752	60,75%
<b>Votes par correspondance</b>	291	195 322	1,04%	195 322	1,04%
<b>Total quorum acquis</b>	<b>459</b>	<b>11 627 074</b>	<b>61,79%</b>	<b>11 627 074</b>	<b>61,79%</b>
<b>Gouvernance et actionnaires de référence</b>	2	2 081	0,01%	2 081	0,01%
<b>Présents</b>	119	599 450	3,19%	599 450	3,19%
<b>Mandats</b>	5	1 200	0,01%	1 200	0,01%
<b>Total quorum incertain</b>	<b>126</b>	<b>602 731</b>	<b>3,20%</b>	<b>602 731</b>	<b>3,20%</b>
<b>Grand total</b>	<b>585</b>	<b>12 229 805</b>	<b>64,98%</b>	<b>12 229 805</b>	<b>64,98%</b>

## Documents mis à disposition 1/2

1. l'avis de convocation publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* n° 58 en date du 11 mai 2026;
2. l'avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales « *le-tout-lyon.fr* » du 27 mai 2026;
3. la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires nominatifs ;
4. la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes et l'avis de réception ;
5. la feuille de présence à laquelle sont annexés les formulaires uniques de vote à distance ou par procuration ;
6. la liste des actionnaires ;
7. l'ordre du jour de la présente assemblée ;
8. l'exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé ;
9. le Document d'Enregistrement Universel 2025 contenant le Rapport Financier Annuel de la Société, et notamment :
  - le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration
  - le tableau des délégations consenties en matière d'augmentation de capital
  - les comptes sociaux au 31 décembre 2025
  - les rapports du Commissaire aux comptes
  - les noms et prénoms usuels des membres du Conseil d'administration et l'indication des autres sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration et ou de surveillance

## Documents mis à disposition 2/2





- le montant global, certifié exact par le Commissaire aux comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées par la Société ;
- les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée ;
- les rapports spéciaux du Commissaire aux comptes ;
- le nom, prénom et âge des candidats au Conseil d'administration ainsi que leurs références professionnelles et activités professionnelles au cours des cinq dernières années ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- les statuts de la Société.



# Bilan 2025

M. Hervé Affagard,  
Directeur Général & co-fondateur

# Point sur les activités 2025

Programme	Indication	Avancées en 2025	Préclinique	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Statut
<b>MaaT013</b>  	aGvH	Résultats positifs essai pivotale Soumission dossier AMM en Europe Partenariat Clinigen	<b>ARES</b> → EAP en cours dans 13 pays (EU/USA)				En cours d'évaluation réglementaire en Europe En cours
	Amélioration des ICI Mélanome Exploratoires	Recrutement complété	<b>IST* - PICASSO</b> →				Données attendues - calendrier à la discrétion du promoteur académique
<b>MaaT033</b>  	allo-GCSH	Quatre évaluations DSMB positives confirment le bon profil de sécurité de MaaT033	<b>PHOEBUS</b> →				En cours
	Amélioration des ICI CPNPC Exploratoires		<b>IST** - IMMUNOLIFE</b> →				En cours – premier patient traité en janvier 2026
	SLA	Données complètes prometteuses	<b>IASO</b> →				Objectif principal atteint
<b>MaaT034</b> →	Immuno-Oncologie	Données précliniques prometteuses présentées à l'AAACR 2025	<b>PrClin</b> →				Premier essai clinique chez l'homme ciblé pour 2027

aGvH: maladie aiguë du greffon contre l'hôte ; allo-GCSH: Greffe Allogénique de Cellules Souches Hématopoïétiques; SLA : Sclérose Latérale Amyotrophique ; IST : Essai sponsorisé par les investigateurs – essais exploratoires ; CPNPC : cancer du poumon non à petites cellules - ICI PICASSO: ipilimumab (Yervoy®) et nivolumab (Opdivo®) ; ICI IMMUNOLIFE: cemiplimab

\* Les partenaires R&D comprennent l'AP-HP, l'Institut Gustave Roussy

\*\* Institut Gustave Roussy, INSERM, Université Paris-Saclay, Bioaster, INRAe, IHU Méditerranée Infection

# Résultats Financiers 2025

M. Eric Soyer,  
Directeur Administratif et Financier

M. Lionel Denjean,  
Commissaire aux Comptes – Ernst & Young

ACCES LIVRAISONS A 300 M

SECURITE

# Résultats financiers annuels et extension de l'horizon de trésorerie au mois de novembre 2026

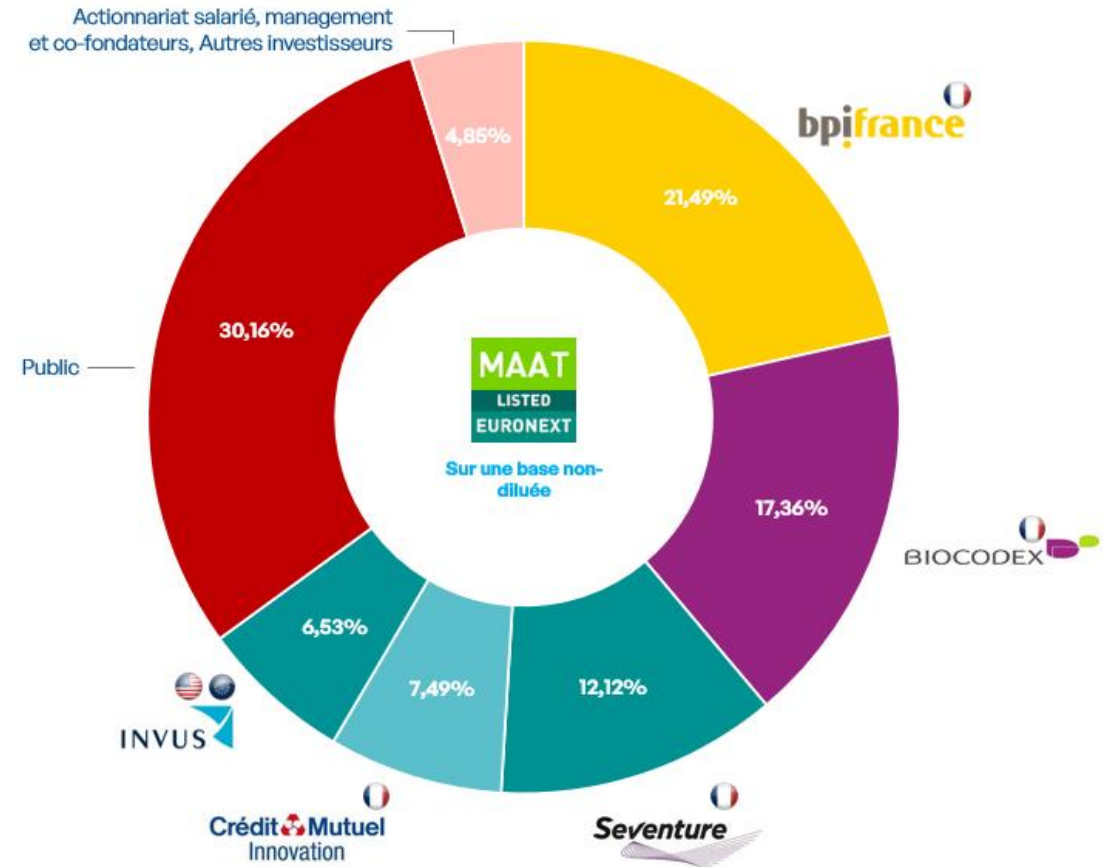
## Résultats au 31 décembre 2025 :

- Position de trésorerie et des équivalents : **24,9 millions d'euros**
- Chiffre d'affaires pour 2025 : **4,5 millions d'euros**, principalement constitués des compensations facturées dans le cadre du Programme EAP en France (+38 % vs 2024)

## Résultats au 31 mars 2026

- CA au T1 2026 : 0,8 million d'euros (T1 2025: 1,1 million)
- Trésorerie et équivalents de trésorerie: **18,1 millions d'euros**
- Horizon jusqu'au **mois de novembre 2026**

## Actionnariat – Décembre 2025



# Compte de Résultat (normes IFRS)

En k€	2 025	2 024	Variance
Chiffre d'affaires	4 524	3 216	1 308
Coûts des ventes	-1 400	-1 250	-150
<b>Marge brute</b>	<b>3 124</b>	<b>1 966</b>	<b>1 158</b>
Autres produits	4 421	3 831	590
Frais de commercialisation et de distribution	-942	-612	-330
Charges administratives	-7 278	-6 311	-967
Frais de recherche et développement	-29 054	-27 302	-1 752
Autres charges	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-29 729</b>	<b>-28 428</b>	<b>-1 301</b>
Produits financiers	227	401	-174
Charges financières	-1 560	-878	-682
<b>Résultat financier net</b>	<b>-1 332</b>	<b>-477</b>	<b>-855</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-31 061</b>	<b>-28 904</b>	<b>-2 157</b>
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-31 061</b>	<b>-28 904</b>	<b>-2 157</b>

**Croissance du chiffre d'affaires EAP (+38%)**

**Hausse des frais de distribution en lien avec la progression des activités EAP**

**Augmentation des dépenses de R&D liée à la progression des activités cliniques (études PHOEBUS / CHRONOS)**

**Baisse des produits de placement et augmentation des charges d'intérêt liées aux financements (dont le prêt BEI)**

# Bilan (Normes IFRS)

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Variance
Immobilisations incorporelles	1 844	1 769	76
Immobilisations corporelles	7 335	8 603	- 1 269
Actifs financiers non courants	378	488	- 111
Actifs d'impôt différé	-	-	-
Autres actifs non courants	2 004	-	2 004
<b>Total actifs non courants</b>	<b>11 558</b>	<b>10 858</b>	<b>700</b>
Stocks	84	64	20
Actifs financiers courants	95	68	28
Créance sur crédit d'impôt recherche	3 794	3 517	277
Créances clients	1 367	1 316	50
Autres créances courantes	2 786	2 525	260
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 867	20 154	4 713
<b>Total actifs courants</b>	<b>32 992</b>	<b>27 643</b>	<b>5 350</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>44 551</b>	<b>38 501</b>	<b>6 050</b>
Capital social	1 885	1 398	487
Primes d'émission	28 767	35 476	- 6 709
Réserves	2 208	2 366	- 158
Report à nouveau	-	-	-
Résultat net de l'exercice	- 31 061	- 28 904	- 2 157
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 799</b>	<b>10 336</b>	<b>- 8 537</b>
Emprunts et dettes financières non courants	14 947	12 830	2 117
Passif au titre des régimes à prestations définies	211	173	38
Provisions non courantes	-	-	-
Autres passifs non courants	10 618	602	10 016
Passifs d'impôt différé	-	-	-
<b>Passifs non courants</b>	<b>25 775</b>	<b>13 604</b>	<b>12 171</b>
Découverts bancaires	-	-	-
Passifs d'impôt courant	-	-	-
Emprunts et dettes financières courants	2 493	3 127	- 635
Dettes fournisseurs	11 811	8 827	2 985
Provisions courantes	-	-	-
Autres passifs courants	2 672	2 606	66
<b>Passifs courants</b>	<b>16 977</b>	<b>14 561</b>	<b>2 416</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>42 752</b>	<b>28 165</b>	<b>14 587</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>44 551</b>	<b>38 501</b>	<b>6 050</b>

**Augmentation de la position de trésorerie de +4,7 m€**

**Tirage de la tranche A du financement BEI (+3,5m€)**

**Comptabilisation du paiement initial du contrat Clinigen (10,5m€)**

Part à court terme des financements (dont BEI)

Augmentation des dettes fournisseurs en lien avec les activités cliniques (dont ICON)

# Flux de trésorerie (Normes IFRS)

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'exercice	- 31 061	- 28 904
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	1 735	1 692
Résultat financier net	1 332	477
Coût des paiements fondés sur des actions	1 667	1 529
Subvention d'exploitation sans incidence sur la trésorerie	- 282	- 207
Retraitements en charges sans incidence sur la trésorerie	-	-
Autres éléments	- 1	- 5
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>- 26 610</b>	<b>- 25 418</b>
Variation nette du BFR	10 892	3 377
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>	<b>- 15 718</b>	<b>- 22 041</b>

**Composantes du Résultat Net sans impact sur la trésorerie**

**Variation du BFR principalement liée au contrat Clinigen et à l'évolution des dettes fournisseurs**

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	- 15 718	- 22 041
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	- 270	- 416
Trésorerie nette liée aux activités de financement	20 702	18 331
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 713</b>	<b>- 4 126</b>

**Augmentations de capital sur l'exercice et tirage du financement BEI**

# Compte de Résultat 2025

## Comptes Sociaux – normes françaises

- **Perte nette de 28.675.889 € sur l'exercice 2025**
- L'augmentation de 1,64 millions d'euros de la perte nette par rapport à l'année précédente traduit l'augmentation des activités de développement clinique et règlementaire :
  - Réalisation de l'étude CHRONOS
  - Poursuite de l'étude PHOEBUS,
  - Augmentation des besoins et des coûts d'approvisionnement
  - Dépenses réglementaires pour le dépôt du dossier AMM
  - Augmentation des effectifs, avec un effectif moyen de 56 personnes en 2025 (vs 54 en 2024) - Recrutement principalement dans les équipes de pharmacovigilance, d'assurance qualité et de production.

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	4 344 908	67 265	4 412 173	3 215 766
	- Services	111 785		111 785	
	Chiffre d'affaires net	4 456 693	67 265	4 523 958	3 215 766
	Production stockée			20 313	-126 365
	Production immobilisée			58 216	48 784
	Subventions			360 507	100 253
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				36 023
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			720	
	Autres produits			9	12
Total des produits d'exploitation				4 963 726	3 274 474
Charges d'exploitation	Marchandises				
	Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements			-46 763	-89 856
	Achats			99	197
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			28 260 021	25 768 114
	Impôts, taxes et versements assimilés			96 880	107 876
	Salaires			5 662 362	5 488 662
	Cotisations sociales			2 189 711	2 080 655
			407 208	394 537	
Dotations					
- sur immobilisations					
amortissements					
amt. & depr.			80 000		
- dépréciations sur actif circulant			98 153	85 681	
- provisions			6 276		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			261 110	273 428	
Total des charges d'exploitation				37 015 061	34 109 297
Résultat d'exploitation (I)				-32 051 335	-30 834 822
Des autres	Bénéfice attribué ou perte transférée		(0)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(0)		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			224 901	
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			29 452	401 280
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change			14 709	6 008
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des produits financiers				269 062	407 289
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			23 708	
	Intérêts et charges assimilées (5)			645 817	167 972
	Différences négatives de change			18 243	15 990
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				687 769	183 962
Résultat financier (IV)				-418 706	223 326
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± I ± II - III ± IV) (V)				-32 470 041	-30 611 495

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (1)	Total		87 362
Charges exceptionnelles (2)	Total		29 232
Résultat exceptionnel	(VI)		58 129
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôt sur les bénéfices	(VIII)	-3 794 153	-3 517 371
Total des produits		5 232 788	3 769 126
Total des charges		33 908 677	30 806 121
BÉNÉFICE OU PERTE (± V ± VI - VII - VIII)		-28 675 888	-27 035 995

# Rapports du commissaire aux comptes

M. Lionel Denjean,  
Commissaire aux Comptes – Ernst & Young

ACCES LIVRAISONS A 300 M

SECURITE

A close-up photograph of a person wearing blue nitrile gloves, carefully handling a tray of white, oval-shaped pills. The tray is part of a larger piece of laboratory equipment, possibly a pill press or a sorting machine. The background is slightly blurred, showing more of the machinery and a perforated metal surface. The overall scene is clean and professional, typical of a pharmaceutical manufacturing environment.

# Résolutions & Votes

Mme Lucie Roumanet  
Responsable juridique

# Résolutions soumises à votre approbation

- **Résolutions d'ordre ordinaire soumises à votre approbation:**
  - Résolutions 1 à 4: Approbation des comptes annuels
  - Résolutions 5 à 17: Gouvernance de la Société
- **Résolutions d'ordre extraordinaire soumises à votre approbation:**
  - Liquidité des actions de la Société:
    - Résolutions 18 & 19: Autorisation d'opérations sur actions
  - Renforcement des capitaux propres:
    - Résolutions 20 à 31: Mise en place d'une série de délégations au Conseil d'Administration et renouvellement les délégations existantes
  - Renouvellement des mécanismes d'intéressement au profit des salariés, dirigeants et/ ou autres partenaires de la Société:
    - Résolutions 32 à 36: sous la forme de bons de souscription d'actions, options de souscription ou d'achat d'actions ou encore d'actions gratuites

# 1. Approbation des comptes annuels

- **Résolution 1** - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ✓
- **Résolution 2** - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ✓
- **Résolution 3** - Apurement des pertes par imputation du solde du compte « Report à nouveau » sur le compte « Prime d'émission » ✓
- **Résolution 4** - Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ✓

## Résolutions 1 à 3 : Approbation des comptes, affectation du résultat, apurement des pertes

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (1ère résolution) ;
- Constatation de la perte nette de 28.675.889 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2e résolution)
- Apurement des pertes par imputation du solde du compte "Report à nouveau" sur le compte "Prime d'émission" (3ème résolution)
  - La Prime d'émission passe de 28.813.935 euros à 138.046 euros.
  - Capitaux propres post-apurement s'établissent à 2.086.174 €

## Résolution 4 : Conventions réglementées

- Absence de convention nouvelle

## 2. Gouvernance

- **Résolution 5** - Renouvellement du mandat de M. Hervé Affagard, en qualité d'administrateur ✓
- **Résolution 6** - Renouvellement du mandat de M. Claude Bertrand, en qualité d'administrateur ✓
- **Résolution 7** - Renouvellement du mandat de Mme Nadia Kamal, en qualité d'administrateur ✓
- **Résolution 8** - Renouvellement du mandat de M. Jean-Marie Lefèvre, en qualité d'administrateur ✓
- **Résolution 9** - Renouvellement du mandat de M. Jean Volatier, en qualité d'administrateur ✓
- **Résolution 10** - Renouvellement du mandat de Seventure Partners, en qualité d'administrateur ✓
- **Résolution 11** - Renouvellement du mandat de Bpifrance Investissement, en qualité d'administrateur ✓

### Résolutions 5 à 11 : Renouvellement des mandats des administrateurs



Administrateur  
Jean-Marie Lefevre



Directeur général et co-fondateur  
Hervé Affagard



Administrateur indépendant  
Dr. Claude Bertrand



Administrateur indépendant  
Nadia Kamal



Administrateur  
Muriel Prudent



Administrateur indépendant  
Jean Volatier



Administrateur  
Isabelle de Crémoux

### 3. Rémunérations

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur les éléments de rémunération des dirigeants de la Société, tels que présentés dans (i) le rapport annuel concernant l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et (ii) le rapport sur le gouvernement d'entreprise (figurant dans le Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice 2025)

#### Résolutions 12 à 14 : Approbation des rémunérations 2024 (Président, DG)


- **Résolution 12** – Approbation des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce ✓
- **Résolution 13** – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Président du Conseil d'Administration ✓
- **Résolution 14** - Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Directeur Général ✓


#### Résolutions 15 à 17 : Approbation des politiques de rémunération

- **Résolution 15** – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration ✓
- **Résolution 16** – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général ✓
- **Résolution 17** – Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs ✓

## 4. Autorisation en vue d'assurer la liquidité du titre

### Programme de Rachat d'Actions - Résolutions 18 & 19

- **Résolution 18** - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions 

- **Résolution 19** - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social par annulation des actions auto-détenues 

#### Objectif du programme et des résolutions

- Autoriser le Conseil d'Administration à ...
  - Racheter des actions de la Société
  - Animer et assurer la liquidité du titre... par l'intermédiaire d'un prestataire indépendant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation
- Cadre de l'autorisation (Résolution 18)
  - Prix unitaire maximum : 20 € (*hors frais et commissions*)
  - Montant total alloué : 500.000 €
  - Plafond de rachat : 10 % du capital social
- Réduction de capital (Résolution 19)
  - Annulation des actions auto-détenues
  - Objectif : Optimisation de la structure du capital

## 5. Renforcement des capitaux propres

### Résolutions 20 à 27

Objectif: Offrir la plus grande flexibilité au Conseil d'Administration pour financer le développement futur de la Société.

#### Modalités proposées:

- Renouvellement les délégations existantes alternativement, en maintenant le droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires existants ou en le supprimant au profit d'investisseurs qualifiés, d'une catégorie d'investisseurs privés, ou encore au profit du public, par voie d'offre au public.
- Prix d'émission : fixé par le Conseil d'Administration, conformément à la législation en vigueur




## 5. Renforcement des capitaux propres

- **Résolution 20** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ✓
- **Résolution 21** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et faculté de conférer un droit de priorité ✓
- **Résolution 22** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 30% du capital social par an, par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ✓
- **Résolution 23** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ✓
- **Résolution 24** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de bénéficiaires dénommés ✓
- **Résolution 25** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ✓

**Résolutions 20 à 24 :  
Délégations pour  
augmentations de  
capital (avec ou sans  
DPS)**

**Résolution 25 : Clause  
d'extension (15%)**

## 5. Renforcement des capitaux propres



- **Résolution 26** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres 
- **Résolution 27** – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société 
- **Résolution 28** – Délégation consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en rémunération d'apports en nature 

**Résolution 26 :**  
**Incorporation de réserves**

**Résolution 27 :** Offre  
publique d'échange

**Résolution 28 :** Apports en  
nature

## 6. Restructurations

- **Résolution 29** - Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider toute opération de fusion-absorption, scission ou apport partiel d'actifs 
- **Résolution 30** - Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital dans le cadre d'une opération de fusion-absorption, scission ou apport partiel d'actifs décidée en vertu de la délégation visée à la résolution précédente 

Objectif: autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des opérations de restructurations juridiques, de type fusion, scission ou apport partiel d'actifs

**Résolution 29 : Autorisation d'opérations de fusion, scission ou apport partiel d'actifs**

**Résolution 30 : Augmentation de capital dans le cadre de ces opérations**

## 7. Plafonds globaux

- **Résolution 31** – Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations conférées



Objectif : décider de plafonner le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes des 20ème à 24ème résolutions

**Résolution 31 : Plafonds globaux pour les émissions autorisées (150% du capital et 30M€ de dette)**

## 8. Plans d'intéressement

- **Résolution 32** – Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ✓
- **Résolution 33** – Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ✓
- **Résolution 34** – Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions (les « AGA »), existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes ✓
- **Résolution 35** – Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des autorisations et des délégations conférées au titre des 32ème à 34ème résolutions ✓
- **Résolution 36** – Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ✓

Objectif : Permettre au Conseil d'Administration de mettre en place des plans d'intéressement (via l'émission de titres donnant accès au capital de la Société ou de titres de capital) à destination des personnes contribuant au développement de la Société et/ou, le cas échéant, de ses filiales, au travers notamment d'un mandat social, d'un contrat de travail ou d'un contrat de consultant :

→ Suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de ces bénéficiaires

**Résolution 32 : Options de souscription ou d'achat (stock-options)**

**Résolution 33 : Bons de souscription d'actions (BSA)**

**Résolution 34 : Actions gratuites (AGA)**

**Résolution 35 : Plafond global (10%) pour les plans d'intéressement**


**Résolution 36 : Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

## 9. Résolution finale

- **Résolution 37** – Pouvoirs pour formalités



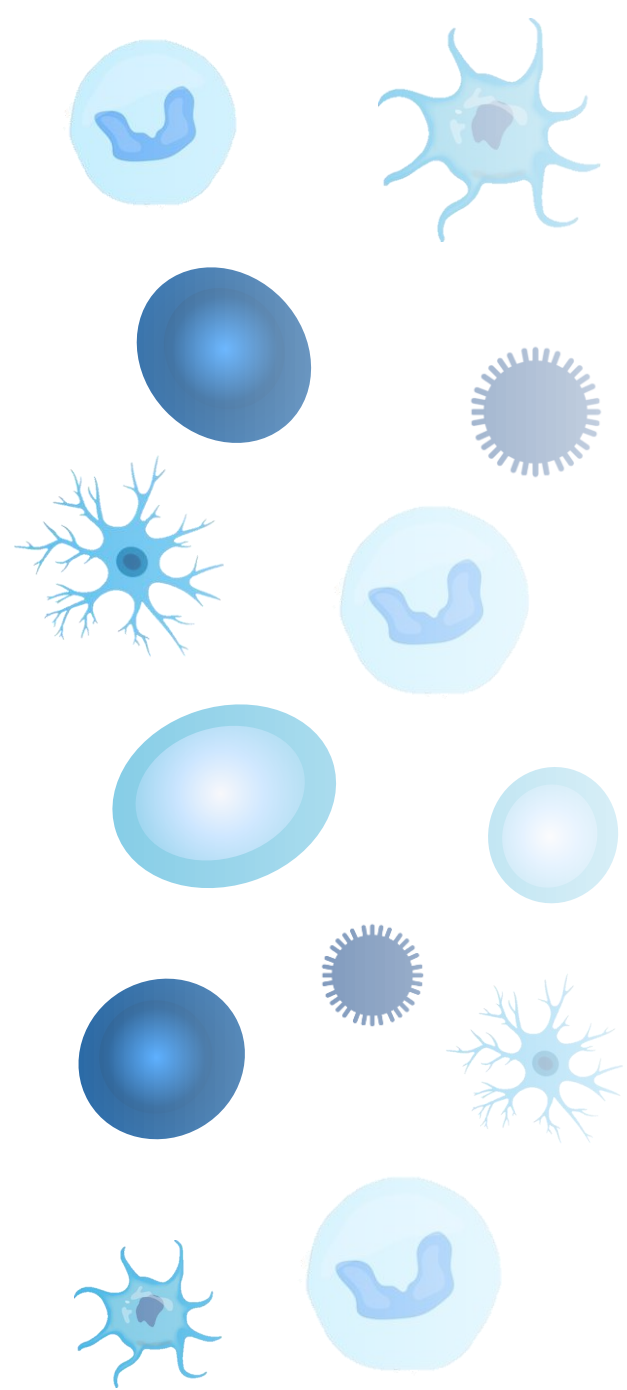
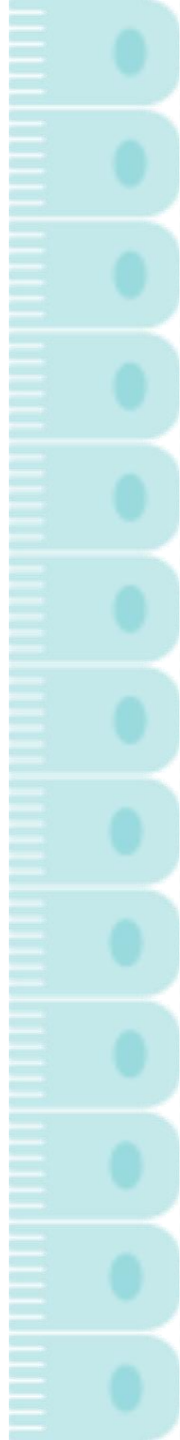
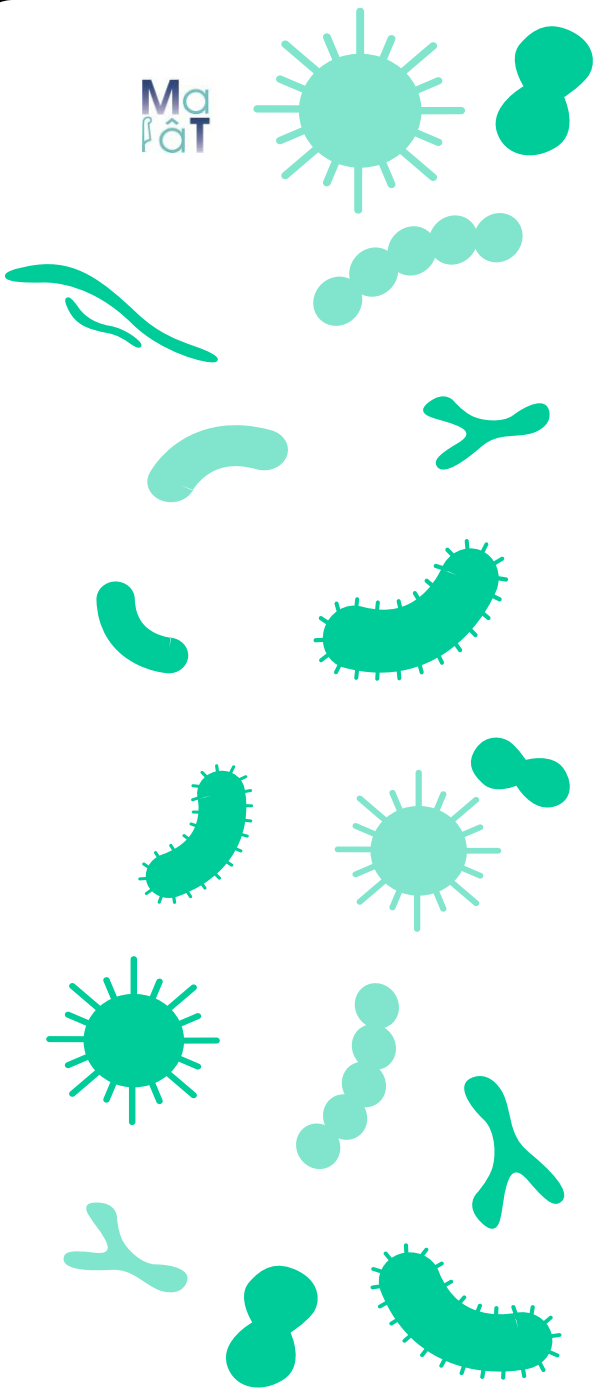
Pour terminer, la 37ème résolution concerne les pouvoirs devant être consentis en vue d'accomplir les formalités consécutives à la tenue de l'assemblée générale, en particulier les formalités de dépôt et de publicité.



# **Session**

## **Questions - Réponses**

Ma  
fât



# Merci

